

**COMMUNICATION**  
**SUR LA CREATION PAR EUROP'ESSONNE D'UN PÔLE D'ETUDE RELATIF AU**  
**PLAN DE DEPLACEMENT URBAINS SUR LA GARE D'EPINAY SUR ORGE**

Comme les autres parkings de gare existants sur la ligne C du RER, le parking des Rossays d'Epina y sur Orge est saturé depuis maintenant deux années, alors qu'il restait toujours des places disponibles auparavant.

Nous avons saisi la Région Ile de France et le STIF en juin 2007 des difficultés de stationnement rencontrées par les usagers de la ligne C utilisant la gare d'Epina y sur Orge.

Nous avons indiqué à ces instances la possibilité de création de cent places supplémentaires grâce à une meilleure utilisation de l'espace. Le STIF a fait savoir qu'il ne pouvait pas accéder à cette demande, car la mesure pouvant s'avérer frustratoire vis-à-vis des autres projets concernant le pôle.

Conformément au schéma directeur des parcs relais approuvé par le conseil du STIF du 13 décembre 2006, il apparaît que, dans toutes les hypothèses, l'organisation du stationnement sur le pôle devait être un préalable à tout investissement de la part du STIF au titre de sa politique parc relais et une condition de fonctionnement pérenne.

Le STIF souhaite que les problématiques de stationnement autour des gares trouvent réponse dans le cadre d'une étude de pôle afin que les mesures prises en faveur des véhicules particuliers ne soient pas défavorables aux autres modes de rabattement en gare, en particulier le bus.

La gare d'Epina y sur Orge figure au réseau principal des pôles défini par le plan de déplacements urbains d'Ile de France (PDUIL). Dans ce cadre, la collectivité pilote de la démarche pourrait bénéficier d'une subvention de la part du STIF pour le lancement d'une étude de pôle.

D'ores et déjà, le STIF s'est déclaré favorable à notre suggestion de proposer à la communauté d'agglomération Europ'Essonne de porter l'étude afin de tenir compte du caractère intercommunal du pôle.

Le STIF soulignait aussi le fait qu'il existe une forte interaction entre l'aménagement du pôle et le projet de tram-train, actuellement en cours de définition. Cependant, ces deux projets s'inscrivent dans des temporalités très différentes : le planning de mise en œuvre de l'opération de tram-train ne prévoit pas de réalisation physique avant l'horizon 2012 alors que les actions programmées au titre du PDU pourraient être mises en œuvre à un horizon de 18 mois à compter du démarrage de l'étude.

Le STIF reste à notre disposition pour nous présenter plus en détail la démarche et nous assister dans le pilotage de cette étude. Compte tenu de ces éléments, il conviendrait que la communauté d'agglomération engage la procédure de création du pôle PDU d'Epina y sur Orge dans le cadre de sa compétence transports.

Le Président de la communauté d'agglomération a été saisi afin de lancer officiellement la démarche auprès des partenaires : commune, communauté d'agglomération, Conseil Général, Région, Etat, SNCF et transporteur(s) bus...